



L'héritier de mon employeur refuse de payer mon solde de tout compte

Par **Stephycoca**, le **14/04/2022** à **21:47**

Bonjour,rnrnJ'étais aide à domicile. Mon employeur est décédée. Ils sont 2 héritiers et c'est un seul qui a voulu s'occuper des papiers de ma fin de contrat. Il m'a envoyé mon attestation destinée à pôle emploi et mon solde de tout compte. Sauf qu'il a mentionné que la somme indiquée m'a déjà été versé. Alors qu'il n'en est rien. En fait, il a eu connaissance que mon employeur, donc sa tante, m'a mise bénéficiaire d'une certaine somme d'une assurance vie. Ce qui n'a pas apprécié du tout, et que, de ce fait, il dit qu'il n'a pas à me payer mon solde de tout compte puisque j'ai perçu cette somme et que ça suffisait. Moi, je pense qu'il n'a pas le droit de refuser de payer puisque cela n'a rien à voir avec mes droits de fin de contrat de travail. Je vous remercie par avance de votre réponse et de vouloir bien m'indiquer la démarche à suivre pour enfin obtenir le versement de mon solde de tout compte. Et si possible me transmettre un exemple de lettre de demande de versement.rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **15/04/2022** à **10:24**

BonjourrnrnJe vous invite à prendre contact avec l'inspection du travail...rnrnEt adresser à ces personnes une lettre recommandée avec AR, leur demandant de respecter vos droits relatifs à la fin du contrat de travail.

Par **morobar**, le **15/04/2022** à **11:49**

Bonjour,

Méthode rapide efficace:

saisie du conseil des prudhommes en formation de référé.

En effet la créance est claire et indiscutable - le référé est adapté pour cela.

Il suffit de se déplacer au greffe et de remplir le document de saisine avec la jonction du solde de tout compte.